http://www.snetap-fsu.fr/Compte-Rendu-de-l-audience-DAM.html



Compte-Rendu de l'audience DAM/SNETAP-FSU du 22 juin2015

- Les Dossiers - Enseignement maritime -

Date de mise en ligne : mardi 15 septembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/6

Etaient pre sents pour le SNETAP- <u>FSU</u>: Jean-Marie Le Boiteux, secre taire ge ne ral, Michel Camus (<u>LPM</u> Fe camp), Ronan Boezennec (LPM du Guilvinec), Philippe Chanceaux (LPM Se te)

Pour l'administration : Mr Yann Be couarn, sous-directeur des gens de mer et de l'enseignement maritime, Mme Marie-He le ne Rolland-Deloffre, chef du bureau GM2.

1/ Bilan de la mise en place des premie res classes de BTS (MASEN et PGEM) et des classes MAN (Mise a Niveau)

Le SNETAP-<u>FSU</u> se fe licite de la cre ation de ces nouvelles formations mais interroge la Direction des Affaires Maritimes sur plusieurs points.

En effet, la re partition ge ographique (un BTS MASEN a l'<u>ENSM</u> du Havre pluto t qu'au <u>LPM</u> de Fe camp et l'absence de BTS PGEM sur la fac'ade Atlantique) nous semble incohe rente.

La <u>DAM</u> nous re pond qu'il est important que cette formation soit le lien entre les lyce es et l'Ecole Supe rieure et que c'est pour cette raison qu'ils ont souhaite attribuer cette formation a l'ENSM, en collaboration avec le LPM de Fe camp.

Le SNETAP n'accepte pas que l'on fragilise le Lyce e de Fe camp.

Les Affaires Maritimes conside rent e galement que les effectifs pre visionnels pour la rentre e prochaine ne permettent pas a ce jour d'envisager l'ouverture d'une nouvelle classe de BTS.

Toutefois, s'il est prouve qu'il y a de re elles opportunite s en termes d'employabilite, on pourrait envisager la cre ation d'une formation BTS axe e sur une nouvelle spe cialite, sous condition d'obtenir les <u>ETP</u> ne cessaires a cette ouverture.

Le SNETAP-FSU pre cise que la communication sur ces nouvelles formation est insuffisante et qu'il y a une me connaissance de ce nouveau cursus maritime (et de ses pre rogatives), au niveau de l'e ducation nationale bien su r, mais e galement au sein me me des LPM.

La DAM re pond qu'elle en est consciente et qu'elle e ditera prochainement une fiche de pre sentation qui mettra en avant l'inte gration de cette formation a la filie re B de l'ENSM (en OCQP et OCQM) avec des de bouche s vers le chef 8000 KW pour l'un et le Capitaine de pe che ou Capitaine 3 000 pour l'autre.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/6

Un arre te doit e tre publie de but septembre pour aller dans ce sens.

Le SNETAP-FSU souhaiterait aussi que la troisie me anne e en OCQP ou OCQM a l'ENSM soit valide e comme L3.

Le sous-directeur des Gens de mer, informe que les titres sont en cours d'enregistrement au Re pertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et que le niveau de ces brevets y figurera.

Le SNETAP-FSU pre cise e galement que les enseignants qui exercent en BTS s'interrogent sur le niveau que ces e le ves doivent atteindre pour inte grer la 3e me anne e, que cela manque de clarte .

M. Be couarn re pond que le niveau des e le ves de premie re anne e est satisfaisant, que les e quipes enseignantes seront accompagne es et qu'il est de s a pre sent pre vu des rencontres pour ajuster tout cela. Il pre cise que la commission de se lection pour une entre e a l'ENSM comprendra entre autres des personnels (directeurs, enseignants) issus des e tablissements qui forment ces e le ves.

ü

Pour notre organisation syndicale, l'entre e dans le monde professionnel a l'issue de deux anne es de BTS doit aussi e tre une re ussite et des partenariats (avec le CEDRE, les aires marines prote ge es, les gardes pe che, les comite s de partementaux et les organismes qui ge rent les nouvelles e nergies, ...) notamment pour effectuer des stages, faciliteraient l'inte gration de ces jeunes vers ces me tiers.

Il est important de rappeler que ce sont les professionnels et notamment le Comite National des Pe ches, en ce qui concerne le BTS PGEM, qui a choisi cette orientation environnementale.

Enfin pour conclure sur ce point, le SNETAP-FSU souhaiterait que les e tudiants en difficulte , be ne ficient d'un dispositif d'aide sociale ponctuelle, autre que celui des bourses.

Madame Rolland Deloffre explique qu'une commission d'aide sociale d'urgence a e te mise en ½uvre de s cette anne e scolaire pour deux e le ves de Boulogne.

Ces e le ves de BTS, ayant un statut d'e tudiant, ne pouvaient pas be ne ficier du service social maritime.

2/ Vie scolaire

Le SNETAP-FSU interpelle la DAM sur le versement effectue par le ministe re de l'Agriculture d'une prime exceptionnelle fin 2014 a tous les agents de cate gorie C au titre du rattrapage du pouvoir d'achat. Les surveillants titulaires ATEE (ex OEA) sont exclus de ce dispositif, puisque le MEDDE n'a pas abonde les cre dits ne cessaires aupre s du service de gestion du ministe re de l'Agriculture.

Yann Be couarn convient que la <u>DRH</u> du MEDDE a du mal a prendre en charge les « petits dossiers » et qu'il y a un proble me de calendrier.

Il s'engage ne anmoins a relancer le SRH du MEDDE. Les repre sentants ont ne anmoins paru inquiets devant l'annonce de la pe rennisation de cette prime par le ministe re de l'Agriculture a ses agents.

Cre ation de postes de « responsables de vie scolaire » de cate gorie B dans tous les lyce es.

Il en existe 5 actuellement, et des agents du MEDDE sans aucune formation ni connaissance de l'enseignement ont e te affecte s sur ces postes, ce qui pose des proble mes.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/6

Compte-Rendu de l'audience DAM/SNETAP-FSU du 22 juin2015

La DAM reconnai t qu'il y a un proble me de reclassement et de formation pour ces personnels.

Les directeurs des LPM souhaitent qu'un dispositif analogue a celui de <u>TUTAC</u> pour les agents contractuels au ministe re de l'Agriculture soit mis en place en fonction des budgets alloue s pour la formation continue des personnels.

La DAM ajoute qu'elle ne peut pas organiser des formations individuelles pour ces agents, mais que ces derniers pourraient e tre inte gre s dans des formations existantes pour les <u>CPE</u>.

Harmonisation des obligations de service des CPE (et alignement sur celles des CPE de l'Agri).

La DAM estime qu'un travail de re flexion doit e tre conduit au sein des e quipes de direction (directeurs, directeurs-adjoints, secre taires ge ne raux et CPE) pour assurer la continuite du service.

Par ailleurs, la DAM reconnai t qu'elle n'en est qu'au 1er niveau de re flexion. L'ide e d'e laborer un document de cadrage sur cette question fait son chemin et le travail de consultation avec les CPE doit se poursuivre.

3/ De pre carisation des enseignants des LPM

Le SNETAP rappelle l'e chec complet de la de pre carisation pour les enseignants des LPM. Sur cette question, la DAM dit avoir mene une enque te aupre s des directeurs des LPM pour avoir une vision pre cise des situations dans les LPM (comme notre organisation syndicale l'avait demande).

Selon Yann Be couarn, il y aurait environ une trentaine d'enseignants « de pre carisables », mais qui refuseraient d'entrer dans ce processus de de pre carisation pour des raisons diverses (a ge, re mune ration, mobilite ...)

ü4/ Situation des directeurs-adjoints

Le SNETAP-FSU continue de revendiquer la cre ation d'un poste de DA par e tablissement. La DAM re pe te qu'il n'y a pas d'ETP disponible a Paris et que c'est a chaque <u>DIRM</u> qui le souhaite de transformer un ETP existant en poste de DA, comme c'est le cas par exemple pour la DIRM NAMO qui transforme le poste d'un ex <u>CSN</u> en poste de DA au LPM de St Malo a la rentre e 2015.

Nous avons aussi e voque notre agacement et notre incompre hension sur la question de la re gularisation administrative de deux DA (extre me lenteur dans la parution des arre te s de nomination et de la re gularisation financie re).

La DAM dit avoir fait le ne cessaire aupre s du SRH du MEDDE, qui porterait donc la responsabilite de ces retards.

5/FC des LPM

Nous avions transmis a la DAM la synthe se que nous avions re alise e de notre enque te sur la FC des LPM et fait apparai tre la tre s grande disparite (en termes de statut, d'obligations de service, de re mune ration, d'acce s a la formation continue...) et demande un cadrage national sur cette question.

Copyright © Snetap-FSU Page 4/6

Compte-Rendu de l'audience DAM/SNETAP-FSU du 22 juin2015

La DAM s'est retranche e derrie re l'autonomie des e tablissements qui re pondent a des appels d'offres, tout en rappelant que les chefs d'e tablissements devaient respecter le code du travail.

La DAM a estime me me qu'elle n'avait pas compe tence a ge rer la FC.

C'est le CA de l'e tablissement qui donne mandat pour passer les contrats et qui a compe tence pour signer les contrats des agents formateurs.

6/ Cre ation d'un Comite Technique National de l'Enseignement Maritime

Sur ce point, la DAM persiste dans son refus, dit-elle, de cre er une instance supple mentaire et renvoie donc les questions lie es a l'enseignement maritime aux CT des DIRM.

7/ Pont de l'Ascension 2016

La question de la re cupe ration (ou non) du pont de l'Ascension 2016 (inte gre e dans les vacances scolaires dans le calendrier de l'<u>EN</u>) souleve e par des camarades de Boulogne : il n'y aura pas d'instruction nationale de la DAM et c'est a chaque CA d'e tablissement de ne gocier une e ventuelle re cupe ration.

8/ Fonction de prof principal et de coordonnateur

Quand certaines classes regroupent deux, voire trois sections diffe rentes, est-il acceptable qu'un me me enseignant assume la responsabilite de prof principal ou de coordonnateur pour les deux ou trois sections diffe rentes ? Sur cette question, la DAM s'est contente e de nous renvoyer sur l'instruction sur les obligations de service des enseignants de 2013.

Existe-t-il une note de cadrage pre cisant clairement les pre rogatives respectives de ces CHS. Existe-t-il une note de cadrage pour les DIRM pour la pre vention des RPS dans les lyce es maritimes ?

Les DIRM, et notamment la DIRM NAMO sont demandeurs d'un modus ope ratoire, d'une boi te a outils collective pour la pre vention des RPS dans les LPM.

Qu'envisage la DAM pour re pondre a cette attente ?

A cette question, la DAM s'est contente e de pre ciser qu'en effet une note de cadrage e tait en pre paration.

ü6/ CHS locaux et CHS-CT des DIRM

Analyse ge ne rale du SNETAP-FSU

üSi les repre sentants du SNETAP-FSU pre sents a cette audience tiennent a souligner que l'e change a e te empreint d'une grande cordialite, ils se disent globalement de c'us des re ponses apporte es par la Direction des Affaires Maritimes sur beaucoup de questions.

Copyright © Snetap-FSU Page 5/6

Compte-Rendu de l'audience DAM/SNETAP-FSU du 22 juin2015

Si le bilan de la mise en place des premie res classes de BTS est globalement satisfaisant et que nos inquie tudes sur l'acce s a la 3e me anne e de l'ENSM apre s le BTS ont e te leve es, sur la plupart des dossiers nos repre sentants ont tout de me me eu l'impression que l'administration « bottait en touche ».

Que ce soit sur le versement de la prime aux ex-OEA surveillants (verse e par le ministe re de l'Agriculture aux agents de cate gorie C au titre du rattrapage du pouvoir d'achat) en « renvoyant la balle » a la DRH du MEDDE, sur les questions de vie scolaire et notamment l'harmonisation des obligations de service des CPE qui n'avancent pas re ellement, sur la question de la FC en pre textant l'autonomie des e tablissements alors qu'il existe bien un cadrage national pour les CFA/CFPPA du ministe re de l'Agriculture avec la mise en place du protocole de 1998. Enfin, concernant l'absence de compensation financie re pour absence de logement de fonction pour les directeurs-adjoints et les retards excessifs pris dans leur re gularisation administrative, la situation des DA ne s'ame liore pas.

Nous continuerons de maintenir la pression avec les personnels pour obtenir des avance es sur ces diffe rents sujets.

üü

Copyright © Snetap-FSU Page 6/6